

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 20 avril 2026

N° 2026/04/007

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	13/04/2026
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BOUTONNIER-BOUSQUET Jean-Pierre, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, ROYON Sophie, LAMBERT Marcel, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, LENTHERIC Brice, CAMPOY Véronique, NEGRE Stéphane, DUMOUCHEL Jacky, MARCHESE Cécile, JAURION Léon, BONNET Martine, PEREZ Julia, ESCOURBIAC Gilbert, NOUGOUM Mohamed, DJUROVIC Aleksandra, RAMEL Isabelle, BALP-COSTAL Carine, ROUSSÉ Jean-Claude, MARTINEZ Mélisa.

Etaient absents : PONCE Véronique, GAUTRON Jérôme, DAVIT Hélène

Procurations :

- PONCE Véronique à PEREZ Julia
- DAVIT Hélène à CAMPOY Véronique
- GAUTRON Jérôme à BONSIGNORI Vincent

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2026 fixant à «dix sept » le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260420-2026-04-007-DE
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Article 1er : De procéder à la désignation par vote, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Listes des candidats	- Liste Valéro : - Liste Nougoum :
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	27 - 21 pour Liste VALERO - 6 pour Liste NOUGOUM
Répartition des sièges	- Liste Valéro : 7 - Liste Nougoum: 1

Monsieur le Maire, président du Conseil d'Administration de droit,

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Sophie ROYON, Christine RICARD, Mylène BOUISSON, Martine BONNET, Jacky DUMOUCHEL, Jérôme GAUTRON, Véronique PONCE, Isabelle RAMEL

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Directrice Générale des Services de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALÉRO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que ce document est l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034 23 34 18 16 2026 429 496 04 007 05
Date de réception préfecture : 22/04/2026